

Trois motifs de défiance envers la Justice

Vincent de Coorebyter, professeur émérite à l'ULB

Le dernier Baromètre du Conseil supérieur de la Justice atteste une perte de confiance dans la Justice depuis 2014. J'incline à y voir un effet de l'individualisme, phénomène qui tend à s'accroître. Mais le manque de confiance dans la Justice a aussi des causes plus structurelles. De vieux motifs de défiance persistent dans une partie de l'opinion, qui correspondent à la symbolisation classique de la Justice sous la forme d'une femme portant un bandeau sur les yeux et tenant dans ses mains un glaive et une balance.

Le motif de défiance le plus profond est simple : la Justice est mise en cause parce qu'on attend trop d'elle. C'est ce que symbolise la balance, idéal d'une décision parfaitement équitable, résultant d'une pesée exacte des éléments en jeu. La Justice est la seule institution qui porte le nom d'une vertu, et cela suffit à se montrer sévère à son égard. Car les juges ont beau être des professionnels, de nombreux citoyens sont convaincus qu'ils pourraient faire aussi bien qu'eux : rares sont les personnes qui estiment manquer de sens de la justice. Le Baromètre de la Justice 2024 le confirme, puisque presque tous les sondés osent se prononcer sur la proposition : « *Les décisions des juges sont justes* », avec 46 % d'entre eux estimant qu'elles ne le sont pas.

Cette assurance interpelle, car comment peuvent-ils le savoir ? La réponse réside dans un autre sondage, l'enquête Noir-Jaune-Blues de 2023, qui fait ressortir un taux d'approbation de 67 % pour la proposition suivante : « *J'estime qu'on ne doit pas s'encombrer de longs débats ennuyeux que personne ne comprend car le bon sens populaire suffit pour savoir ce qu'il faut faire* ». Le jury populaire est toujours employé en cours d'assises dans de nombreux pays parce que le bon sens, ou le sens commun, est considéré comme suffisant pour statuer de manière juste, une fois que toutes les informations utiles ont été obtenues. Les citoyens qui attendent une Justice parfaite sont enclins à critiquer les juges quand ils ont le sentiment que la pesée a été mal faite. C'est une des causes du populisme judiciaire, qui s'autorise à juger les juges.

Le deuxième des trois symboles de la Justice, le glaive, incarne aussi une attente difficile à rencontrer. Car là où la Justice cherche à trancher de la manière la plus équitable et en prononçant les peines les plus appropriées, le constat fait par Durkheim à propos des sociétés traditionnelles reste valable : une partie du public attend toujours que la peine soit une œuvre de vengeance, que le délinquant, s'il a fait souffrir ou s'il a nui à ses semblables, souffre à son tour, que la peine fasse expier le passé et soit proportionnelle à la faute. Et ce, sans prendre en compte les fameuses « circonstances atténuantes », qui hérissent souvent les citoyens parce que, pour eux, il est évident que les auteurs de délits ont leur libre arbitre et doivent assumer l'entière responsabilité de leurs actes.

La loi du talion n'a pas disparu parce que, dans le domaine pénal, c'est l'offense faite à la morale, c'est la mise en danger de la société, qui continuent à choquer et qui appellent vengeance et protection, alors que la Justice délivre des peines sur une base plus complexe, à la fois plus individualisée et plus contextualisée. Une partie du public attend toujours que la Justice fasse peur aux délinquants et les fasse renoncer à commettre de nouveaux délits, ce qui exige de prononcer des peines exemplaires alors que la Justice les veut proportionnées. Dans ce domaine propice à la colère, la recherche de réparation ou de réinsertion se heurte à une attente de punition : c'est une autre source du populisme judiciaire, qui accuse les juges de laxisme.

Enfin, le fameux bandeau, gage d'impartialité, traduit également une exigence presque impossible à satisfaire. Car que signifie être impartial dans une société dont le droit, malgré des progrès considérables, reste tributaire des inégalités ambiantes ? Il subsiste toujours, ici, une vieille méfiance populaire à l'égard de la Justice, qui est suspecte de servir les dominants. C'est le sens de la fameuse phrase de La Fontaine : « *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* ». Certes, la fable sur les animaux malades de la peste date du 17^e siècle, mais il est frappant de voir qu'elle a été reprise par Michel Sardou.

En fait, les puissants que la Justice pourrait favoriser n'ont cessé de se multiplier. Ce ne sont plus seulement les nobles ou les riches : ce sont les membres des classes blanches et aisées, c'est la bourgeoisie dans une vision marxiste de la Justice, ce sont les hommes au détriment des femmes comme le féminisme l'a montré, ce sont les élites au détriment du peuple selon une vision populiste... Dans le Baromètre de la Justice 2024, seuls 40 % des sondés estiment que « *Les juges traitent tous les citoyens sur un pied d'égalité* », 55 % pensant le contraire. Ce qui se comprend : le doute à l'égard du manque d'impartialité de la Justice peut frapper dans tous les sens, accompagné parfois d'un soupçon de politisation impossible à dépasser totalement. Parce que les citoyens ont des convictions opposées, la Justice est trop à droite pour les uns et trop à gauche pour les autres, trop soucieuse des intérêts économiques ou trop prompte à protéger l'environnement, et bien d'autres contrastes pourraient être évoqués. Dans une société stratifiée, on est toujours partial aux yeux de quelqu'un.

Pour autant, la méfiance n'est pas irréversible : les études montrent que les citoyens qui ont eu affaire à la Justice ont gagné en confiance à son égard, car ils ont pu apprécier concrètement la manière dont elle fonctionne. En outre, le taux de confiance dans la Justice augmente avec le niveau d'instruction, qui varie lui-même en fonction de l'efficacité de l'enseignement. Le populisme judiciaire n'est donc pas une fatalité, mais le combattre est un défi difficile.